



DECLARATION DE BUREAU - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le bureau doit comporter **AU MINIMUM** un Président, un Secrétaire et un Trésorier, soit trois membres différents.
Le bureau ne pourra être validé qu'après réception des adhésions de ses membres.

NOM DU CONSEIL LOCAL :

Code du Conseil Local : 0 95/..... /...../

VILLE :

TABLEAU A REMPLIR TRES LISIBLEMENT EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE. NE PAS OUBLIER LES ADRESSES EMAIL.

FONCTION	NOM PRENOM	ADRESSE - CODE POSTAL - VILLE	TELEPHONE - EMAIL	CLASSE DE L'ENFANT
PRESIDENT			Perso	
			Portable : Email :	
VICE-PRESIDENT			Perso	
			Portable : Email :	
SECRETAIRE			Perso	
			Portable : Email :	
SECRETAIRE-ADJOINT			Perso	
			Portable : Email :	
TRESORIER			Perso	
			Portable : Email :	
TRESORIER – ADJOINT			Perso	
			Portable : Email :	
RESP. COORDINATION			Perso	
			Portable : Email :	

Cadre réservé au CDPE 95

Reçu le :

Validé le :

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL LOCAL :

Date de la réunion au cours de laquelle le bureau a été élu :

.....

A :

Le Président du Conseil Local :

Signature et cachet :